



Ville de Bernay
Délibération : 23
Conseil du 06 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20211210-DAJ-DEL-JS-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2021

Affichage : 13/12/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021 -

Délibération n° 124-2021

Rapporteur : Madame Françoise TURMEL

L'an deux-mille-vingt-et-un, le six décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Camille DAEL, Hugues CANTEL, Pierre JALET.

Date de la convocation : 30 novembre 2021.

Monsieur Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARABESQUE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'association Arabesque propose des cours de danse au sein de ses locaux situés 925 route de Broglie.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée en février 2020 entre la Ville de Bernay et l'association, afin de favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, dans la dynamique de la carte culture.

Une délibération du conseil municipal doit déterminer annuellement le montant de la subvention.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 000 €.

DÉLIBÉRATION :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi susvisée,

VU la délibération n°07-2020 en date du 06 février 2020 validant la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Bernay et l'association Arabesque

VU la convention d'objectifs et de moyens

VU l'avis favorable de la commission « *culture, patrimoine et sports* » en date du 1^{er} décembre 2021

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'ACCORDER une subvention de 7 000 € à l'Association Arabesque

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/12/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

